



Que faire Je vous et tous decrit

Par **ARNAULTMICHAEL**, le **01/02/2014** à **14:42**

J'ai visite suite a une annonce une maison,800€/mois.le 20/01/2014 nous avons visiter ma famille et moi même et avons payer immédiatement la caution ainsi que 1 mois de loyer de cautions.*

Le lendemain nous avons signer la propriétaire (d'un certain Age mais avec deux autres personnes présente a cette occasion),dons j'ai les nom et les connais ,et moi même rédiger un bail avec une entrée dans les lieux le 15/02/2014 mais une autorisation verbal de déménager entre le 1 et le 15 février avec sont accord.

Je m'ngage a cette occasion a faire assurer le bien a compter du 1er Fevrier.

Elle ma remis les quittances de loyer et la de caution et ma donner les clés , nous avons aussi convenue de travaux a sa charge qui ont bien été effectuer.

Par la suite sont homme d'entretien nous remis d'autres clés pour le portail.

le 27/01/2014 elle me propose de passe par une Agence immobilière pour effectuer le paiement des loyers.

J'acceptes.

-Elle me propose donc d'effectuer l'état des lieux par l'agence qui me dépêche un indépendant qui se charge de de ca .

Ce Monsieur me contact et m'informe qu'il doit faire :

- un état des lieux.
- récupérer tous justificatifs de revenus .
- récupérer une copie du bail qui se trouve avec la propriétaire.

Je lui ouvre les portes et il effectue sont travail pendant 3 heures. En ma présence. Qui se passe très bien et il me mes en confiance

A la fin il me demande a deux reprise de compter les clés ,qu'il faut les trier, je les lui donne et les récupères avec insistance , et une troisième fois , il me dis que , prétextant une mauvaise fermeture de la porte principal qu'il faut m'être du dégrissant ,(qu'il a sur lui),(comme par hasard).

A cette occasion il derobe mes clés , mais moi ne m'en aperçois pas.

nous allons chez la propriétaire a 20km et il me suis.

A notre arriver comme prévue une copie Original du bail a été remis a ce Monsieur.

La propriétaire a confirmé devant ce Monsieur que son employeur avait bien remis à mon épouse dans mon salon de coiffure les clés du portail dont la serrure avait été changée et que j'étais bien en possession de la totalité des clés de la location.

Je lui réponds que oui j'ai bien tous le trousseau et qu'il est dans ma voiture.

Sachant que je ne m'étais pas aperçue que ce Monsieur de l'Agence l'avait subtilisé. Il est présent quand la propriétaire le dit.

Suite à cela ce Monsieur et moi nous séparons, il m'informe que dans deux jours il faut que je passe à l'agence signer cet état des lieux et que je devrai à cette occasion présenter une assurance locataire.

Affaire conclue je lui est répondu.

Après notre départ

, je contacte mon assureur car étant à mon compte et des sommes d'argent étant régulièrement entreposées à mon domicile je souhaite être assuré sur ce point. J'ai constaté lors de cette visite d'état des lieux approfondie des gros problèmes de sécurité étaient présents.

Je prend donc RV avec lui le lendemain à 11H00.

Je rappelle donc ce Monsieur de l'Agence le jour même, car je souhaite savoir à qui va payer les travaux pour la sécurité.

Des qu'il décroche le téléphone, il me dit "je sais pourquoi vous me rappelez".

Moi, je n'ai pas prêté attention et l'informe de ces questions de financements.

Il me dit que le lendemain qu'il faut que je contacte l'agence dès demain.

Le lendemain, mon RV avec l'assureur étant proche et ne trouvant pas les clés j'appelle ce Monsieur pour savoir si par inadvertance il n'a pris les clés donc j'ai déjà effectué le double.

8 appelle sans aucune réponse.

J'appelle donc l'Agence.

La personne me dit que effectivement les clés sont là et qu'il faut que je signe le bail d'abord avant que l'on me les remette.

Je lui dis que j'ai déjà le bail de la propriétaire, elle me répond que tant que l'état des lieux n'a pas été signé ainsi que la copie de l'assurance remise.

Les clés ne me seront pas données.

Je l'informe que je n'ai jamais rien signé avec eux et que je ne suis jamais entré dans leur Agence.

Je l'informe,

"La propriétaire m'a remis les clés en toute confiance pourquoi me les voler"

cette personne me répond que l'agence a tous les droits qu'ils peuvent les reprendre quand ils veulent et que je dois signer les papiers.

(a savoir que La gérance doit être repris par eux même le 1er février de cette même année).

Je n'ai a ce jour plus rappeler l'agence.

La propriétaire et partie en vacance et m'assure que ce n'ai pas de sont faite toutes ces actions de l'Agence.

Mais suis revenue a la location concerner avec l'employer de la propriétaire et fait changer toutes les serrures et fais assurer le bien , ensuite j'ai fait établir un devis pour la sécurité.

J'ai assurer le bien et n'ai entrepris aucun déménagement a ce jour.

J'ai nettoyer toute la maison .

les compteurs sont ouvert depuis le lendemain de la remise des quittances de loyer a savoir le 30/01/2014.

Le dépôt des sommes versées a été le 20/01/2014 lors de notre 1ere visite devant témoin.

J'aimerais savoir quelle sont mes recours dans ce genre de situation.

Nous devons quittez le 15/02 la ou nous habitons actuellement .

Egge le droit de déménager dans la location étant donner que j'ai l'assurance , le bail les quittances les ouvertures de compteurs.

MERCI DE ME REPONDRE RAPIDEMENT